

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 699

12 avril 2011

SOMMAIRE

Axiom Asset 4 S. à r.l.	33519	Roy Grandchildren Holding Company	33539
Belaton SA	33506	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A.	33528
Crasin S.A.	33512	Scalene Luxembourg S. à r. l.	33545
Gem Shipping S.A.	33515	Seaview Estates S.A.	33533
Global Publishing Systems Holding Sàrl	33506	Securnet Corporation S.A.	33533
Goldfield S.à r.l.	33541	ServiceMagic International S.à r.l.	33530
Gondwana (Investments) S.A.	33512	SeSt Investments S.à r.l.	33530
Greenview S.à r.l.	33515	Sibelga S.A.	33547
HGC Services S.à r.l.	33551	Simple to Process	33537
Industries Deals Development S.A.	33537	SK A.I.	33538
Interfer	33513	SK A.I.	33539
Klee Holding S.A.	33515	So.Fi.Mar. International S.A.	33536
McD Europe Holdings S.à r.l.	33522	Sofirata S.A.	33528
Merulo Holding S.à r.l.	33519	Solar Energy Ressources S.à r.l.	33534
NEThave Investments Holding S.à r.l.	33509	Sorgrel S.A.	33539
Oran S.A.	33526	Sucre Vert S.A.	33552
Penkford S. à r.l.	33534	Tecuman S.A.	33509
Prolux	33536	Terracor S.A.	33544
Prolux AG	33536	The Rehfeldt Group S.A.	33544
Promotions Immobilières Polignano S.à r.l.	33518	Thetis S.A.	33546
Promotions Immobilières Polignano S.à r.l.	33519	Top Advanced Group - Montjoie	33544
Propreal S.A.	33518	Top Auto S.à r.l.	33546
Rasmus Investments S.à r.l.	33508	TOP CONSULTING GROUP by Bernard Dubois	33551
Rasmus S.à r.l.	33522	TRUVO Luxembourg S.à r.l.	33530
Reviconsult S.à r.l.	33526	Vitrilux Holding S.A.	33533
Rives des Invalides S.A.	33528	Vitrilux S.A.	33533
Rolling Hills S.à r.l.	33525	World Trade International S.A.	33552

Belaton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.
R.C.S. Luxembourg B 25.996.

Société constituée le 13 mai 1987 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 254 du 17 septembre 1987.

Les statuts furent modifiés par Me Reginald Neuman le 21 novembre 1989 (Mem C n° 193 du 13.06.90), le 20 mars 1992 (Mém C n° 402 du 15.09.92), le 26 octobre 1995 (Mem C n° 661 du 29.12.1995), le 17 mai 2001 (Mém C n° 1083 du 29.11.01) et par Me Henri Hellinckx en date du 10 décembre 2007 (Mém C n° 929 du 15.04.08).

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2011 a décidé de remplacer à l'issue de l'audit de l'exercice clôturé au 31.12.2009, le Réviseur d'entreprises en fonction, et, de nommer comme Commissaire aux comptes la fiduciaire Jean-Paul Elvinger, 52 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg son mandat étant à renouveler lors de l'Assemblée générale à tenir en 2013.

Pour Extrait
Jean Wagener

Référence de publication: 2011029548/19.

(110035259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Global Publishing Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.313.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 92.487.

In the year two thousand ten and on the twenty sixth of November,
Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B number 68892,

represented by Renata Jokubauskaite, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 24, 2010.

The aforementioned power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole participant of GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée holding, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 92487, incorporated by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on March 3, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 423 of April 17, 2003 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of the same notary on March 6, 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 437 of April 22, 2003.

The appearing party declares and requests the undersigned notary to state the resolutions of CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. on the following agenda:

I. The agenda:

1. Decision to dissolve GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à r.l.;

2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the participants in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- the liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. After this had been set forth, the above named sole participant has decided to take the following resolutions.

First resolution

The sole participant decides to dissolve and to put GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à.r.l. into liquidation as from this day.

Second resolution

The sole participant appoints as liquidator Mr Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Third resolution

The sole participant decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the participants in the cases provided by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (€ 1.000,-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 68892,

représentée par Renata Jokubauskaite, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée holding, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 92487, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 17 avril 2003 (la «Société»). Les statuts de la Société furent modifiés par acte du même notaire en date du 6 mars 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 22 avril 2003.

Laquelle comparante expose et prie le notaire instrumentaire d'acter les résolutions de CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. sur l'ordre du jour suivant:

I. Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à r.l.;
2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;
- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;
- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Ces faits exposés, l'associé unique prénommé a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING S.à r.l. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;
- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;
- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, qui est connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Jokubauskaite, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 décembre 2010. Relation: EAC/2010/14943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011009984/135.

(110011136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Rasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011029460/11.

(110035809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Tecuman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.070.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2009 que les personnes suivantes ont été réélues:

Administrateurs:

Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur type A

Madame Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, administrateur type A

Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Madame Clorinda LANZI, employée privée, demeurant professionnellement à 2, Via Santi, I-43052 Italia

Monsieur Frédéric HEPINEUZE, employé privé, demeurant professionnellement à rue Octave Moreau, Le Hamlet, F-76550 Saint Aubin Sur Scie.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011016622/23.

(110019954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

NEThave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

—
In the year two thousand ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of the company NEThave Investments Holding S.à r.l., with registered office at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 99 687, incorporated by a notarial deed established on March 8, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 499 of May 12, 2004 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on August 19, 2004, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1145 of November 12, 2004.

The meeting is presided by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F).

The chairman appoints as secretary Mr. Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nathalie FINET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each partner by registered letter on 7 December 2010.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

III.- As appears from the attendance list, that out 22,963 shares 21,665 shares are represented at the Meeting (94,35% of the capital of the Company). The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Decision to stop applying the status of the holding company governed by the law of July 31, 1929, with effect as from December 31, 2010;

2) Subsequent amendment of Article 2 of the Article of Association of the Company to be replaced by the following text, with effect as from December 31, 2010:

“The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents, trademarks and connected licenses. In a general fashion it may grant assistance to direct affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the partners resolves to stop the application of the status of the holding company governed by the law of July 31, 1929, with effect as from December 31, 2010.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to be replaced by the following text, with effect as from December 31, 2010:

“ **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents, trademarks and connected licenses. In a general fashion it may grant assistance to direct affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NEThave Investments Holding S.à.r.l., ayant son siège social au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99 687, constituée suivant acte notarié reçu le 8 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 499 du 12 mai 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, du 19 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1145 du 12 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, résidant à Russange (F).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Nathalie FINET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Que l'assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 7 décembre 2010. Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée

III.- Il appert de la liste de présence que sur 22.963 parts sociales, 21.665 parts sociales, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (représentant 94,35% du capital social de la Société).

L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

IV.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de ne plus appliquer le statut de holding gouverné par la loi du 31 juillet 1929, avec effet au 31 décembre 2010;

2) Modification de l'Article 2 des Statuts de la Société remplacé par le texte suivant, avec effet au 31 décembre 2010:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets, des marques déposées et franchises. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide ne plus appliquer le statut de holding gouverné par la loi du 31 juillet 1929, avec effet au 31 décembre 2010.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société remplacé par le texte suivant, avec effet au 31 décembre 2010:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets, des marques déposées et franchises.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, profession et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, N. FINET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57977. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010844/135.

(110012467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Gondwana (Investments) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.776.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du janvier 2011:

que la démission de Monsieur Ekkehart Kessel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société, a été accepté;

qu'il a été décidé de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

a) Madame Audrey HOE – RICHARDSON, employée privée, née à Hull le 13 avril 1952, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, Boulevard Royal, 25 B.

b) Monsieur Peter SAXBY, administrateur de société, né à Victoria le 19 juillet 1935, demeurant à 18, Quai Jean-Charles Rey, MC-98.000 Monaco;

c) Madame Nathalie BOULLE, administrateur de sociétés, née à Dallas (USA) le 5 novembre 1963, demeurant à Le Sun Tower, 7, Avenue Princesse Alice, à MC-98000 Monaco;

qu'ont été confirmés dans leur mandat d'administrateur de la société, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016:

a) Monsieur Jean-Raymond BOULLE, administrateur de sociétés, né à Curepipe (Ile Maurice) le 10 octobre 1950, demeurant à Le Sun Tower, 7, Avenue Princesse Alice, à MC-98000 Monaco;

b) Monsieur Edmond Van de Kelft, administrateur de sociétés, né à Anvers le 29 avril 1939, demeurant à 57/9, Frankrijklei, B-2000 Anvers (Belgique)

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010747/28.

(110012724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.216.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 18 février 2011, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Septième résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, cooptée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur, par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 12 février 2010. Le mandat de l'administrateur élu prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Neuvième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour la société CRASIN S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011029579/26.

(110035069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Interfer, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.257.

In the year two thousand ten on the fifteenth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Interfer SA a société. anonyme, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97257, incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 November 2003, published in the Memorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1361 of 22 December 2004 (the "Company").

The meeting opened with Me Monique Bachner, Lawyer, residing in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman designated as secretary and as scrutineer Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg.

The Board ("bureau") of the Meeting thus having been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To resolve to dissolve the Company and to commence its liquidation.
2. To appoint as liquidator: Brenntag-Interfer, société anonyme having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97256.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and its remuneration.
4. Miscellaneous.

II. Quorum

1. That all the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by them were entered into an attendance list.

This attendance list, signed by each shareholder, proxyholder and by the Board of the Meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, having been signed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

2. That pursuant to the attendance list, the entire share capital of the Company was present or represented at the meeting. All the shareholders present or represented declared prior knowledge of the agenda and waived any right to receive convening notices;

3. That the meeting, representing the entire share capital of the Company, was therefore duly constituted and could validly deliberate on all items contained in the agenda:

III. After deliberation by the general meeting, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decided to put the company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting decided to appoint as liquidator, Brenntag-Interfer, société anonyme, a société anonyme having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97256.

The liquidator will have the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed with drawing up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period as he may determine.

Unless otherwise provided by the shareholder's meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by valid signature of the representative(s) of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public. For the avoidance of doubt, pursuant to the liquidator's

Statutes, this currently requires the joint signature of two Directors or sole signature of a proxyholder charged by the Board for this purpose.

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

This deed having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Interfer SA, société anonyme, établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97257, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 22 décembre 2003 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Me Monique Bachner, Avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

L'ordre du jour

1. Résolution relative à la dissolution de la Société et au prononcé de sa liquidation.

2. Nomination au poste de liquidateur de la Société de: Brenntag-Interfer, société anonyme, une société anonyme établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97256;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de sa rémunération.

4. Divers.

II. Quorum:

1. Que les actionnaires présents et représentés ainsi que les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau restera attachée au présent acte et sera enregistrée en même temps que le présent acte auprès des autorités compétentes.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

2. Que conformément avec la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est présent ou représenté à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

2. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et est habilitée à voter sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Brenntag-Interfer, société anonyme, une société anonyme établie et ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S Luxembourg, B 97256.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus conformément aux articles 144 à 148 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des opérations spéciales et déterminées à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs pour la durée qu'il fixera.

Sauf décisions contraires prises par l'assemblée générale des actionnaires, la société en liquidation est valablement engagée envers les tiers sans limitation par la signature valide du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant un fonctionnaire public ou un notaire. Pour éviter confusion, les statuts du liquidateur en force actuel-

lement requièrent la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature seule d'une personne chargée par voie de procuration par le Conseil d'Administration.

Les frais, dépenses ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à la charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date que celle en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BACHNER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56975. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011010764/124.

(110012168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

—
EXTRAIT

En date du 16 février 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029321/15.

(110035358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Gem Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 72.592.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029328/10.

(110035581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Klee Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.805.

—
L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «KLEE HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36805, constituée suivant acte notarié, en date du 3 mai 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») de 1991, numéro 392, page 18799 et dont les

statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1277 du 3 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Adoption par la Société d'une durée illimitée.

2) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI et modification afférente de l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3) Refonte complète des statuts en langue française.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

L'objet social de la société est donc modifié comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue française.

Les statuts de la Société auront donc désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KLEE HOLDING S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 124.000.- (cent vingt-quatre mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de mai à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60124. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010048/143.

(110011522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Promotions Immobilières Polignano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 237, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.886.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029454/10.

(110035370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Propreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.615.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 11/02/2011 que:

- Il est pris acte de la démission de Madame Ariane VIGNERON de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, avec effet au 14 février 2011.

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur, avec effet au 14 février 2011, en remplacement de Madame Ariane VIGNERON, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Fabio GASPERONI viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Betty PRUDHOMME. Cette dernière assumera cette fonction avec effet au 14 février 2011 et ceci pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Certifié sincère et conforme
 PROPREAL S.A.
 F. DARCHE / B. PRUDHOMME
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029456/23.

(110035595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Promotions Immobilières Polignano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 237, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.886.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029455/10.

(110035371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

**Axiom Asset 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. Merulo Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.155.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Merulo Holding S. à r. l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.155 (the Company). The Company was incorporated on November 23rd 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed was not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Famax International Corp., having its registered office at Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama, here represented by Mr Frédéric CHARTIER, private employee, professionally residing in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2011, owner of 12.500 shares;

Which proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 12,500 shares of EUR 1.- each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company to Axiom Asset 4 S. à r. l.;
3. Amendment of article 4 of the articles of association (the Articles) to reflect such name change;
4. Change of the signature regime;
5. Amendment of article 13, third paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such change in the signature regime;
6. Acceptance of the resignation of Mister Christophe GAUL, manager, as of January 13th, 2011 and appointment of Mrs Marie-Eve NYSSSEN and Mister Ismaël DIAN as of January 13th, 2011 as managers of the company;
7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Merulo Holding S. à r. l. to Axiom Asset 4 S. à r. l.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles to reflect such name change so that article 4 shall henceforth read as follows:

Art. 4. "The Company shall bear the name "Axiom Asset 4 S. à r. l."."

Fourth resolution

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to change the signature regime.

Article 13, third paragraph will, from now on, read as follows:

Art. 13. Third paragraph. "The Company will be bound in all circumstances by the signature of the Sole Manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Sole Manager/Board of Managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mister Christophe GAUL, manager, as of January 13th, 2011 and to appoint as of January 13th for an indefinite period the following two new managers:

- Mrs Marie-Eve NYSSSEN, born on November 19th, 1979 in Eupen (B), residing professionally in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté and

- Mr Ismaël DIAN, born on November 15th, 1979 in Virton (B), residing professionally at L-1026 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Merulo Holding S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16, rue Jean l'Aveugle à L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.155 (la Société). La Société été constituée le 23 novembre 2010 par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Famax International Corp., une société de droit panaméen, avec siège social à Mossfon Building, 2^e étage, East 54th Street, P.O.Box 0832-0886 WTC, Panama, République de Panama, ici représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 janvier 2011, propriétaire de 12.500 parts sociales.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 12.500 parts sociales de EUR 1.-chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 12.500,-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Changement de nom de la Société en Axiom Asset 4 S.à r. l.;
 3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
 4. changement du régime de signature de la Société;
 5. Modification de l'article 13, troisième alinéa des statuts de la Société pour y refléter le changement du régime de signatures;
 6. Acceptation de la démission de Monsieur Christophe GAUL en tant que gérant avec effet au 13 janvier 2011 et nomination de Madame Marie-Eve NYSSSEN et de Monsieur Ismaël DIAN avec effet au 13 janvier 2011 en tant que gérants de la société.
 7. Divers.
- III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de Merulo Holding S. à r. l. en Axiom Asset 4 S. à r. l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de nom de la Société, de sorte que l'article 4 aura la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a comme dénomination «Axiom Asset 4 S. à r. l.».

Quatrième résolution

Les Associées décident de modifier le régime de signature de la Société.

L'article 13, troisième alinéa des statuts aura la teneur suivante:

Art. 13. Troisième alinéa. «La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du Gérant Unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant Unique/Conseil de Gérance.»

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe GAUL, gérant, avec effet au 13 janvier 2011 et de nommer avec effet au 13 janvier 2011 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes entant que gérants:

- Madame Marie-Eve NYSSSEN, née le 19 novembre 1979 à Eupen (B), demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté and
- Monsieur Ismaël DIAN, né le 15 novembre 1979 à Virton (B), demeurant professionnellement à L-1026 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2672. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010077/139.

(110011932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Rasmus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011029461/11.

(110035810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

McD Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.254.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

McDonald's Europe Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 0917614, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by Adrian Aldinger, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 December 2010, which is initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary.

Such appearing party represents all of the share capital of McD Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 143254 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 november 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3009, dated 23 december 2008. The articles have been amended last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1744, dated 9 September 2009.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to fix the nominal value of the shares at one United States Dollar (USD 1) per share and to exchange the current one hundred (100) existing shares of the Company into twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) per share.

Second resolution

Pursuant to the first resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand United States Dollars (USD 21,000) represented by twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Third resolution

The sole shareholder decides to create two classes of managers, class A managers and class B managers, and to fix their powers in the articles of association of the Company.

Fourth resolution

Pursuant to the third resolution, the sole shareholder decides to amend articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company which now read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager, present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l’an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

McDonald’s Europe Inc., une corporation constituée et existant selon les lois de Delaware, Etats-Unis d’Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 0917614, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

représentée en l'occurrence par Adrian Aldinger, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 7 décembre 2010,

signée ne varietur par le comparant et le notaire.

Ledit comparant représente tout le capital social de McD Europe Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, et dont le siège social est établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143254, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3009, du 23 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1744, du 9 septembre 2009.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant au lieu de l'assemblée générale extraordinaire des associés, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar (USD 1) et d'échanger les cent (100) parts sociales existantes de la Société en vingt et un mille (21.000) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un dollar (USD 1) par part sociale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt et un mille dollars (USD 21.000), représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, et de fixer leurs pouvoirs dans les statuts de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 11, 12 et 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57403. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012222/185.

(110013851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Rolling Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.256.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- Ventizz Capital Fund IV LP, actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social de Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029462/14.

(110035719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Reviconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.013.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 février 2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029467/15.

(110035205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Oran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 67.787.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Nathalie GAUTIER, employee, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

DIAMONEX LIMITED a limited company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Republic of Cyprus, registered with the Republic of Cyprus Trade Register under the number HE180565,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Nicosia, Cyprus, on 27 December 2010

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "ORAN S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 67787, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 21 December 1998, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 171 of 16 March 1999 (here after "the Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed of 25 October 2001, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 371 of 7 March 2002.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at seventy eight thousand eight hundred thirty two euros and fifty cents (EUR 78,832.50.-) represented by ten thousand five hundred eleven (10,511) shares without nominal value, entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "ORAN S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all ten thousand five hundred eleven (10,511) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that it, as sole shareholder, will take over all the liabilities, whether known or unknown of the Company and that it will assume the payment of all those liabilities. It takes over all the assets and is responsible for any known and presently unknown liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the company "RSM Henri Grisius & Associés S.à.r.l.", being 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

DIAMONEX LIMITED, une société chypriote, ayant son siège Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Chypre,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Nicosie, Chypre, le 27 décembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée « ne varietur » par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «ORAN S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67787, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 16 mars 1999 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 7 mars 2002.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à soixante-dix-huit mille huit cent trente-deux euros cinquante cents (EUR 78.832,50) divisé en dix mille cinq cent onze (10.511) actions sans désignation de valeur nominale et chaque action étant intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «ORAN S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les dix mille cinq cent onze (10.511) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare, en tant qu'actionnaire unique, qu'il est investi de tout le passif connu ou inconnu de la Société dissoute et s'engage à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société "RSM Henri Grisius & Associés S.à r.l.", 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé : N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation : EAC/2011/295. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010132/94.

(110011591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Rives des Invalides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 147.491.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 17 février 2011:

- acceptation de la démission de Madame Delphine Serrano, de son poste d'administrateur, avec effet au 17 février 2011;

- Nomination de Monsieur Fabrizio Fialdini, né le 28 octobre 1980 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant professionnellement 3 Cours de Rives à CH-1211 Genève, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029469/14.

(110035734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrates der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. vom 17. Januar 2011

Aus den Beschlüssen des Verwaltungsrates der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A. vom 17. Januar 2011 geht hervor, dass:

- Herr Wilhelm Dieter Freiherr Haller von Hallerstein geb. Trey, Verwaltungsratsmitglied, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates auf unbestimmte Dauer und ab dem 1. Januar 2011 bestätigt wurde;

- Herr Jürgen Dobritzsch, Verwaltungsratsmitglied, zum Stellvertreter des Vorsitzenden des Verwaltungsrates auf unbestimmte Dauer und ab dem 1. Januar 2011 bestätigt wurde;

- Die Mandate der Herren Alfons Klein und Alexander Smyk als tägliche Geschäftsführer (délégues à la gestion journalière) der Gesellschaft zum 1. Januar 2011 auf unbestimmte Zeit bestätigt und verlängert wurden;

- KPMG Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 103.590, als Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ab dem 1. Januar 2011 bestätigt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Februar 2011.

in Vertretung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2011029471/23.

(110034883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Sofirata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.689.

—
L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOFIRATA S.A.», ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.689, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 8 juillet 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 12 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain THILLENS, réviseur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Dissolution anticipée de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. - Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Somchay RATANAVAN, managing director, demeurant à 39/95 Moo 2, Tambol Bangkachao Amphur Mueng Samutsakom, 74000 Thaïlande.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. THILLENS, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/308. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010210/68.

(110011841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

ServiceMagic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029473/10.

(110035708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

SeSt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SeSt Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011029474/11.

(110035701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

TRUVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.542.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of TRUVO Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.542, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 168, dated 24 February 2005. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a notarial deed on 31st August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2323, dated 16 October 2007.

The Meeting is opened at 5.00 p.m. under the chairmanship of Mr. Rodolphe Mouton, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman designates Mr. Laurent Dalemans, licencié en droit, residing in Luxembourg, as secretary, and Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Antwerpen, Belgium, as scrutineer.

The chairman declares and requires the notary to act and the Meeting agrees:

- that the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the Meeting;
- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they waive their right to receive notice of the Meeting;
- that the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Decision to dissolve the Company.

2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator as follows:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is empowered to carry out all acts as provided for by article 145 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to seek any authorization from the shareholders.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances.

The liquidator shall be exempted from the obligation to draw up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, for special and specific operations and in its sole responsibility, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

THEREFORE, the Meeting adopts the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

In connection with the first resolution, the Meeting appoints AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.676 as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is empowered to carry out all acts as provided for by article 145 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to seek any authorization from the shareholders.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances.

The liquidator shall be exempted from the obligation to draw up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, for special or specific operations and in its sole responsibility, delegate to one or more proxies such powers as it may determine and for such period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

There being no further business, the Meeting was closed.

In witness whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that, at the request of the above appearing parties, the present deed is drawn up in English and is followed by a French translation thereof; at the request of the same appearing parties, in case of any divergence between the English and the French text hereof, the English version will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, all known to the undersigned notary by their last name, first name and address, these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des associés de «TRUVO Luxembourg S.à r.l.» (ci-après «la Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.542, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 168, du 24 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 31 août 2007 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323, du 16 octobre 2010.

L'Assemblée s'est ouverte à 17 heures sous la présidence de Maître Rodolphe Mouton, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président élit Monsieur Laurent Dalemans, licencié en droit, résidant à Luxembourg, comme secrétaire, et Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, résidant à Anvers, Belgique, comme scrutateur.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte et l'Assemblée convient:

- que les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal, dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et le bureau de l'Assemblée;

- que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée et que les associés présents ou représentés déclarent renoncer à leur droit de recevoir une notification de la tenue de l'Assemblée;

- que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société.

2. Nomination du liquidateur et détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation des associés.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de procéder à toute inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire d'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, pour des opérations spéciales ou spécifiques et sous son unique responsabilité, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

En conséquence, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Assemblée nomme AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans demander l'autorisation des associés.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de procéder à toute inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire d'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, pour des opérations spéciales ou spécifiques et sous son unique responsabilité, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

N'ayant plus d'autres points à l'ordre du jour, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes indiquées aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, L. DALEMANS, A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16938. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010260/137.

(110011278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 141.314.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 28 février 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S Luxembourg B86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (iii) que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICEMANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 28 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEAVIEW ESTATES S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 28 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEAVIEW ESTATES S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 28 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SEAVIEW ESTATES S.A., société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011029479/38.

(110035329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Vitrilux Holding S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029523/10.

(110035444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Securnet Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011029480/10.

(110035195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Solar Energy Ressources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 146.696.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 22 octobre 2010 que:

- La société Nefia Limited, ayant pour adresse Midocean Chambers, Road Town, 805 Tortola, Îles Vierges Britanniques, a transféré 150 parts sociales à la société GNP Projekt Entwicklung GmbH, ayant pour adresse 52-58 Dorotheenstr., 22301 Hambourg, Allemagne.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011029475/15.

(110035758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Penkford S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.158.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company PENKFORD HOLDING S. à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 112.113,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) PENKFORD S. à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 112.158, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on November 25, 2005, published in the Mémorial C number 447 of March 1st, 2006 and whose articles of associations have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 30, 2010, published in the Memorial C number 2069 of October 4, 2010 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at eight hundred seventy two thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 872,875.-) represented by thirty four thousand nine hundred and fifteen (34,915) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present.

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the sole manager for the performance of his assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée PENKFORD HOLDING S. à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 112.113,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée PENKFORD S. à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 112.158, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 25 novembre 2005, acte publié au Mémorial C numéro 447 du 1^{er} mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés par la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2069 du 4 octobre 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à huit cent soixante-douze mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 872,875.-), représenté par trente-quatre mille neuf cent quinze (34,915) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique pour l'exécution de son mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme d'environ deux mille euros (€ 1.000,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation:EAC/2010/16066. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010153/103.

(110011673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011029485/12.

(110035391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Prolux AG, Société Anonyme,

(anc. Prolux).

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 158.203.

Im Jahre zwei tausend elf, den vierzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "PROLUX", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

mit einem Gesellschaftskapital von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (31.000,- EUR), eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Aktien von jeweils DREI HUNDERT ZEHN EURO (310,- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Cristiana SCHMIT, Angestellte, berufsansässig in Junglinster.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "PROLUX AG" und dementsprechende Äbänderung von Artikel 1 der Satzungen.

2.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in "PROLUX AG" abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "PROLUX AG" besteht eine Aktiengesellschaft."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C.SCHMIT, C.VALENT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 janvier 2011. Relation: GRE/2011/370. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Junglinster, den 17. Januar 2011.

Référence de publication: 2011010893/48.

(110011981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Simple to Process, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 122.829.

Il est constaté que Monsieur François-Kim HUGÉ, administrateur unique de la société, est désormais domicilié au 454, rue de Neudorf à L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011029482/11.

(110035726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

I.D.D. S.A., Industries Deals Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.516.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pietro LOCOCO, demeurant au 1 Largo Amedeo Melegari, Rome, Italie,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding INDUSTRIES DEALS DEVELOPMENT S.A., en abrégé I.D.D. S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 62.516, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 avril 2002, suivant décision du conseil d'administration, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1071 du 12 juillet 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme holding INDUSTRIES DEALS DEVELOPMENT S.A., en abrégé I.D.D. S.A. s'élève actuellement à EUR 154.937,07 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept euros et sept cents) représentés par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding INDUSTRIES DEALS DEVELOPMENT S.A., en abrégé I.D.D. S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding INDUSTRIES DEALS DEVELOPMENT S.A., en abrégé I.D.D. S.A., déclare qu'il s'engage à régler tout le passif de ladite société.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif, qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que, partant, la liquidation de la société est faite et clôturée sans préjudice, du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

11. Que la liquidation de la Société suite à sa dissolution étant clôturée, le mandant déclare en outre que les actifs composant le patrimoine de la Société, dont il a été investi en sa qualité d'associé unique bénéficiaire du produit de liquidation, sont conférés à la Widar S.p.A., société fiduciaire de droit italien – avec siège à Rome, via Firenze 32, code fiscal 08947881002, dans le cadre du mandat sans pouvoir de représentation conféré à la susdite société, aux termes duquel la Widar S.p.A. agit en son propre nom mais pour le compte de M. Lococo Pietro qui reste l'ayant droit des actifs résultant de la dissolution de la Société."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Reno Maurizio TONELLI, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59933. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011010776/59.

(110011125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.830.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 février 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de Pascal Chauvaux (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Pierre Etienne en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2010;

2. L'Assemblée a ratifié la co-optation de Benoît Paquay (1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) en remplacement de Jerry Hilger en tant qu'Administrateur avec effet au 2 Novembre 2010;

3. L'Assemblée a reconduit les mandats de Frédéric Fasel, Pascal Chauvaux et Benoît Paquay en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte S.A, Réviseur d'Entreprises Agréé, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour SK A.I.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2011029483/20.

(110035378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

SK A.I., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.830.

Le Bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.
Référence de publication: 2011029484/10.
(110035379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Sorgrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 45.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011029490/9.
(110035776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Roy Grandchildren Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 100.222.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Nathalie GAUTIER, employee, with professional address in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

Mr Joseph Pietro ABELA, residing at Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Lebanon, P.O. Box 200 Brumana,
hereafter referred to as "the principal",
by virtue of a proxy given on 19 November 2010.

The prenamed proxy, after having been signed " ne varietur " by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "Roy Grandchildren Holding Company", a "société anonyme holding", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 100222, has been incorporated by a deed of the undersigned notary of April 9, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 591 of June 9, 2004 (here after "the Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 26 October 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 438 of 28th February 2006.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each, entirely paid up in cash;

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "Roy Grandchildren Holding Company", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all one hundred and twenty thousand (120,000) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares that it, as sole shareholder, will take over all the liabilities, whether known or unknown of the Company and that it will assume the payment of all those liabilities. It takes over all the assets and is responsible for any known and presently unknown liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the company "RSM Henri Grisius & Associés S.à.r.l.", being 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- That all the Company's shares in circulation and if necessary the register of shareholders of the Company are cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Monsieur Joseph Pietro ABELA, demeurant au Center Tara Maria, Bloc C, N°19, Brumana, Liban, P.O. Box 200 Brumana,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La même mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «Roy Grandchildren Holding Company», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100222, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 9 juin 2004 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 28 février 2006.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à six cent mille euros (600.000.- EUR) divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune et intégralement libérée en numéraire;

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «Roy Grandchildren Holding Company», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire des cent vingt mille (120.000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant déclare, en tant qu'actionnaire unique, qu'il est investi de tout le passif connu ou inconnu de la Société dissoute et s'engage à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société "RSM Henri Grisius & Associés S.à r.l.", 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

VIII.- Que toutes les actions en circulation, le cas échéant le registre des actionnaires de la Société sont annulés en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/309. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010163/93.

(110011906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Goldfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.993.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Goldfield S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 156.993 (the Company), incorporated on 19 November 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, which is in the process of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Westbury Investments S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.234 (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder being represented by Doris Chan, paralegal, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal. Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through the proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notice;
2. authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 270,000 (two hundred and seventy thousand Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 282,500 (two hundred and eighty-two thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 10,800 (ten thousand eight hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;
3. subscription to and payment for the share capital increase specified under item 2. above;
4. authorization and approval of the amendment of article 5 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect the issuance of new shares;
5. authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
6. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 270,000 (two hundred and seventy thousand Euro), in order to bring the share capital to an amount of EUR 282,500 (two hundred and eighty-two thousand five hundred Euro) by way of the creation and issuance of 10,800 (ten thousand eight hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 10,800 (ten thousand eight hundred) new shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and to pay them up in full by way of (i) a contribution in cash in an amount of EUR 45,686 (forty five thousand six hundred and eighty six Euro) (the Cash Amount) (the Contribution in Cash) and (ii) a contribution in kind consisting in a receivable against the company in an amount of EUR 224,314 (two hundred and twenty four thousand three hundred and fourteen Euro) (the Receivable Amount) (the Contribution in Kind) (together, the Contributions).

The Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company evidence, of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate) confirming the availability of the Cash Amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Sole Shareholder notes that the value and transferability of the Contribution in Kind contributed to the Company is supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and is countersigned by the Sole Manager (the Valuation Certificate) which confirms inter alia that the aggregate value of the Contribution in Kind amount to at least EUR 224,314 (two hundred and twenty four thousand three hundred and fourteen Euro) and that the Receivable Amount is freely transferable to the Company.

The Contributions made to the Company in the aggregate amount of EUR 270,000 is to be entirely allocated to the nominal capital account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5 of the Articles.

It will read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 282,500 (two hundred and eighty-two thousand five hundred Euro), represented by 11,300 (eleven thousand three hundred) shares having a nominal value of 25 Euro (twenty-five Euro) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Goldfield S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.993 (la Société), constituée le 19 novembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

A comparu:

Westbury Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.234 (l'Associé Unique),

L'Associé Unique est représenté par Doris Chan, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie

comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'ordre du jour ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;

2. autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société à hauteur de 270.000 EUR (deux cent soixante dix mille euros), de façon à porter le capital social à un montant de 282.500 EUR (deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros) par la création et la libération de 10.800 (dix mille huit cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune;

3. souscription et paiement de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus;

4. autorisation et approbation de la modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'émission de nouvelles parts sociales;

5. autorisations relatives à la modification du registre de parts sociales de la Société; et

6. divers.

III. l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 270.000 EUR (deux cent soixante dix mille euros), de façon à porter le capital social à un montant de 282.500 EUR (deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros) par la création et la libération de 10.800 (dix mille huit cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de 10.800 (dix mille huit cents) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq euros) chacune, et de les libérer entièrement par (i) un apport en numéraire s'élevant à 45.686 EUR (quarante cinq mille six cent quatre vingt six euros) (le Montant en l'Espèce) (l'Apport en Numéraire) et (ii) un apport en nature consistant en une créance sur la société s'élevant à 224.314 EUR (deux cent vingt quatre mille trois cent quatorze euros) (le Montant de la Créance)(l'Apport en Nature) (ensemble, les Apports).

L'Apport en Numéraire est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire par un certificat de blocage (le Certificat de Blocage) confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire instrumentaire constate expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

La valeur et la transférabilité de l'Apport en Numéraire amenée à la Société sont mises en évidence par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par le gérant unique de la Société (le Certificat d'Evaluation) confirmant, entre autres, que la valeur de la Créance s'élève à au moins 224.314 EUR (deux cent vingt quatre mille trois cent quatorze euros) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Les Apports sont faits à la Société pour un montant total de 270.000 EUR qui sera intégralement affecté au compte capital social nominal de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts.

Cet article se lira désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à 282.500 EUR (deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 10.800 (dix mille huit cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des changements apportés aux Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: D. CHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58404. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010740/177.

(110012616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Top Advanced Group - Montjoie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 155.295.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029501/9.

(110035254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Terracor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 145.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029504/9.

(110035669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

The Rehfeldt Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.946.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2011 que Mademoiselle Christine REHFELDT, directrice de sociétés, avec adresse à L-1747 Luxembourg, 18, Op des Heed, a été nommée administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 21 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011029505/15.

(110035398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Scalene Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.144.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten,
on the twenty-second of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“SCALENE INVESTMENTS LIMITED”, having its registered office at 15 Wellington Park, Belfast BT9 6DJ,
("the principal"),

here represented by Mr Luc HANSEN, “licencié en administration des affaires”, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

("the proxyholder"),

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated here above, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company “Scalene Luxembourg S.à r.l.”, R.C.S. Luxembourg B nr. 125144, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 1st February 2007, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” nr. 888 of 15 May 2007.

2. That the corporate capital of the company “Scalene Luxembourg S.à r.l.” amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) corporate units of EUR 100.- (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company “Scalene Luxembourg S.à r.l.”.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company “Scalene Luxembourg S.à r.l.” has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L’an deux mille dix,

le vingt-deux décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«SCALENE INVESTMENTS LIMITED», ayant son siège social au 15 Wellington Park, Belfast BT9 6DJ,
 («la mandante»),

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

(«le mandataire»),

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée «Scalene Luxembourg S.à r.l.», R.C.S. Luxembourg B n° 125144, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 888 du 15 mai 2007.

2. Que le capital social de la société «Scalene Luxembourg S.à r.l.» s'élève actuellement à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société «Scalene Luxembourg S.à r.l.».

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que l'activité de la société «Scalene Luxembourg S.à r.l.» a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010180/85.

(110011185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Thetis S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, le 17 février 2011:

- acceptation de la démission de Madame Delphine Serrano, de son poste d'administrateur, avec effet au 17 février 2011;

- Nomination de Monsieur Fabrizio Fialdini, né le 28 octobre 1980 à Sao-Paulo (Brésil), demeurant professionnellement 3 Cours de Rives à CH-1211 Genève, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029506/14.

(110035735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Top Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 144, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.526.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 1^{er} mars 2011

Monsieur Haris SKOKO, né le 12 juin 1978 à Pec (Bosnie), demeurant au 144, Route de Luxembourg L – 3254 Bettembourg, en sa qualité de seul et unique actionnaire et de gérant unique de la société TOP AUTO Sàrl

a pris la décision de procéder au transfert de siège de la société

au

144, Route de Luxembourg L – 3254 BETTEMBOURG
à compter de ce jour.

Pour TOP AUTO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011029507/16.

(110035275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Sibelga S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.151.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SIBELGA S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 23151, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 23 septembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 3 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Fixation d'une durée illimitée et, en conséquence, modification de l'article 2 des statuts;
- Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- Changement de l'objet social de la société en Soparfi et, en conséquence, l'article 4 aura la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Version anglaise:

« **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

- Suppression à l'article 5 des mots: pour la version française «sauf limitation légale» et pour la version anglaise «except when legal limitations have to be observed»;

- Suppression à l'article 7 des mots: pour la version française «avec l'approbation du commissaire aux comptes» et pour la version anglaise «with the approval of the statutory auditor»;

- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

- Suppression de l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire;

- Suppression à l'article 11 des mots: pour la version française «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix» et pour la version anglaise «Exceptionally the first business year will begin today and close on the thirtieth of June nineteen hundred and eighty-six»;

- Renumérotation des statuts suite à la suppression de l'article 10 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter la durée de la société à une période illimitée.

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Version anglaise:

« **Art. 2.** The corporation is established for an unlimited period."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Version anglaise:

« **Art. 3.** The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot «Holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding qui apparaissent dans les statuts et décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «SIBELGA S.A.»».

« **Art. 1st.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Company is hereby formed in form of a limited Company of Luxembourg Law, under the name of «SIBELGA S.A.»».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en "SOPARFI".

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.».

Version anglaise:

« **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.».

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 5 des statuts les mots pour la version française «sauf limitation légale» et pour la version anglaise «except when legal limitations have to be observed».

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 31.700.-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Version anglaise:

« **Art. 5.** The capital is fixed at THIRTYONE THOUSAND SEVEN HUNDRED EUROS (EUR 31.700.-) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (1.250) shares without par value, carrying one voting right each in the general assembly.

The capital may be increased or reduced along the legal prescriptions.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder. The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 7 des statuts les mots pour la version française «avec l'approbation du commissaire aux comptes» et pour la version anglaise «with the approval of the statutory auditor».

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 6 et 7 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 6.** La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires qui élit un président en son sein; le nombre exact étant déterminé par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale.

Les mandats d'administrateur ne pourront excéder six (6) années.»

« **Art. 7.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur unique soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

Version anglaise:

« **Art. 6.** The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders which elect a president among themselves, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting.

Their mandate may not exceed six (6) years.»

« **Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company. All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole director or by an officer duly authorized by the Board of Directors.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 10 des statuts devenu sans d'objet.

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 11 des statuts les mots pour la version française «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix» et pour la version anglaise «Exceptionally the first business year will begin today and close on the thirtieth of June nineteen hundred and eighty-six».

En conséquence, l'article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version française:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.»

Version anglaise:

« **Art. 11.** The Company's business year begins on July first and closes on June thirtieth.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de procéder à la renumérotation des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010202/226.

(110011728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

TOP CONSULTING GROUP by Bernard Dubois, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.307.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029508/9.

(110035253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

HGC Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 146.219.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Christian HEINEN-GORLA, gérant de société, né à Messancy (Belgique), le 15 avril 1967, demeurant Le Pas de Loup 44, B-6791 Guerlange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société «HGC SERVICES S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10, rue Robert Krieps, L-4702 Pétange (Zone artisanale et commerciale),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.219 et

constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 19 mai 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1144 du 10 juin 2009, page 54870;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 9 septembre 2009, lequel acte de modification fut publié au Mémorial le 3 octobre 2009, sous le numéro 1928 et page 92511;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 31 décembre 2010, il est devenu associé unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cent (100) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 31 décembre 2010, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Dès lors et qu'en tant qu'associé unique le comparant prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet immédiat;

6.- Que l'associé unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

7.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;

8.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

9.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 31, rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette;

10.- Que l'associé unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. HEINEN-GORLA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2011. Relation: EAC/2011/400. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010761/47.

(110012312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Sucre Vert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 142.144.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SUCRE VERT SA qui s'est tenue au siège social de la société le 1^{er} février 2011 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Pour Sucre Vert S.A

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011029496/15.

(110035779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

World Trade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société WORLD TRADE INTERNATIONAL SA.avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 février 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011029530/10.

(110035532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.